



Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2001
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement

Reprise de la troisième session

15-19 octobre 2001

Point 1 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Préparatifs de la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement

Quatrième rapport du Bureau du Comité préparatoire

1. Le Bureau du Comité préparatoire de la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement a continué de s'acquitter des responsabilités que lui ont confiées le Comité et l'Assemblée générale. Dans sa résolution 55/245 B, l'Assemblée a demandé au Bureau du Comité préparatoire d'élaborer une proposition, à soumettre à l'examen du Comité qui en déciderait à la reprise de sa troisième session, sur la structure spécifique et le Règlement intérieur de la Conférence ainsi que sur les éventuelles tables rondes ou autres manifestations à inclure dans les différentes parties de la Conférence. Le Comité préparatoire a demandé au Bureau de sélectionner des sujets pour l'établissement de « notes techniques » par le secrétariat chargé de la coordination du financement du développement et que le Comité préparatoire examinerait.

2. À sa 1re séance après la tenue de la troisième session du Comité préparatoire, le Bureau a créé un groupe de travail ouvert à tous les membres, présidé par Mme Jana Simonová, Ministre et Conseiller de la Mission permanente de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies, chargé d'étudier

la question de la structure et du Règlement intérieur de la Conférence.

3. Le Bureau a également prié M. Hazem Fahmy, Premier Secrétaire de la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, de remplir le rôle de facilitateur afin d'aider le Bureau à sélectionner des sujets pour l'établissement de notes techniques. Le secrétariat chargé de la coordination du financement du développement a été chargé de préparer 10 notes techniques à l'intention du Comité préparatoire avant la reprise de sa troisième session [voir note du Secrétaire général (A/AC.257/27 et Add.1 à 10)].

4. D'autre part, le Bureau et le secrétariat chargé de la coordination du financement du développement ont continué de recevoir des rapports sur les activités menées par diverses parties prenantes.

5. Le Bureau s'est réuni le 2 octobre 2001 avec le Bureau du Sommet mondial pour le développement durable et a participé à une vidéoconférence le 3 octobre 2001 avec le Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.



6. Le Bureau a été saisi de demandes d'accréditation pour la concertation sur le financement du développement émanant de 2 organisations intergouvernementales, la Banque asiatique de développement et le Fonds commun pour les produits de base, de 20 organisations non gouvernementales (A/AC.257/10/Add.4) et de 8 organisations des milieux d'affaires (A/AC.257/30). Le Bureau a recommandé au Comité préparatoire de faire droit à ces demandes.

7. Le Bureau a dûment examiné les propositions du groupe de travail et approuvé sans réserve la structure et le Règlement intérieur proposés pour la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement, figurant dans le présent rapport et dans son additif.

8. Les trois principales parties prenantes institutionnelles ont participé activement aux travaux du Comité préparatoire qui les encourage à poursuivre leur collaboration. Le Bureau continuera ses consultations avec les trois institutions. La coopération entre les secrétariats se poursuivra également. Une fois que le Comité préparatoire aura approuvé la structure de la Conférence, le Bureau propose d'inviter les principales parties à participer à la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement conformément aux modalités arrêtées à cet égard. La réponse positive de chaque institution à cette invitation confirmera qu'elles souscrivent aux modalités régissant leur participation à la Conférence.

9. Dans le présent rapport, le Bureau fournit également des renseignements au Comité préparatoire au sujet des préparatifs des principales manifestations connexes devant avoir lieu en même temps que la Conférence.

I. Structure de la Conférence

10. Comme il a été décidé antérieurement, la Conférence comportera trois parties : une réunion officielle de haut niveau, un débat au niveau ministériel et un débat au sommet. La Conférence tiendra 7 séances plénières et 12 tables rondes seront organisées. Cinq séances plénières seront consacrées au débat au sommet, une séance plénière au débat au niveau ministériel et une séance plénière à la réunion de haut niveau. La structure de chaque débat sera la suivante :

a) La réunion officielle de haut niveau fera l'objet d'une séance plénière le matin du lundi 18 mars

2002. Les vice-ministres des finances, du commerce et des affaires étrangères du pays hôte coprésideront la réunion officielle de haut niveau. Les participants éliront les membres du Bureau de la Conférence, examineront le rapport des coprésidents du Comité préparatoire, adopteront le projet de « Consensus de Monterrey », qui sera examiné au niveau ministériel, seront saisis des rapports sur d'autres aspects des travaux et entendront les exposés des commissions régionales et des banques régionales de développement;

b) Le débat au niveau ministériel aura lieu dans l'après-midi du lundi 18 mars ainsi que les mardi 19 mars et mercredi 20 mars 2002. Les ministres des finances, du commerce et des affaires étrangères du pays hôte présideront la réunion au niveau ministériel. À la réunion plénière du lundi après-midi, les participants adopteront le projet de « Consensus de Monterrey » dont la réunion au sommet sera saisie; entendront les exposés des organismes intergouvernementaux, économiques, financiers, monétaires et commerciaux, les exposés des organismes des Nations Unies; et seront saisis des rapports des forums des milieux d'affaires, ainsi que des forums de la société civile (pour plus amples détails à ce sujet, voir plus loin les paragraphes 22 et 23). Le mardi et le mercredi, huit tables rondes réunissant diverses parties prenantes auront lieu, deux tables rondes étant tenues simultanément à chaque séance;

c) La réunion au sommet se tiendra les 21 et 22 mars. Le jeudi, la séance plénière du matin devrait être présidée par le chef d'État du pays hôte. Le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général et les Directeurs de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI) et le l'Organisation mondiale du commerce seront invités à faire des déclarations liminaires. Les chefs de délégation feront une déclaration à la séance du jeudi matin ainsi qu'à la séance plénière du jeudi après-midi, du jeudi soir, du vendredi matin et du vendredi après-midi. L'ordre des interventions sera déterminé par tirage au sort, conformément à la pratique habituelle selon laquelle les chefs d'État ou de gouvernement prennent d'abord la parole, puis les ministres et ensuite les chefs de délégation. Le vendredi, à la séance du matin et à celle de l'après-midi, se tiendront simultanément deux tables rondes réunissant de nombreuses parties prenantes. Ces tables rondes se tiendront en même temps que la séance plénière;

d) Le vendredi 22 mars 2002, à la séance de l'après-midi, à l'issue des déclarations des chefs de

délégation et des travaux des tables rondes, le(s) document(s) final(s) sera (seront) adopté(s), et la Conférence achèvera ses travaux après avoir entendu le chef de la délégation du pays hôte et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

11. Le thème de la table ronde tenue le 22 mars 2002 serait le suivant : « La Conférence internationale pour le financement du développement et l'avenir ». Les thèmes des tables rondes organisées au niveau ministériel feront l'objet de consultations ultérieures et seront arrêtées par le Comité préparatoire à sa session de janvier 2002.

12. Chaque table ronde comprendra 70 participants au maximum (48 participants pour les délégations des gouvernements et les délégations mentionnées plus loin, au paragraphe 14, 8 pour les représentants des organismes des Nations Unies et des principales parties prenantes, 7 pour les entités de la société civile accréditées et 7 pour les entités des milieux d'affaires accréditées.

13. Chaque groupe régional déterminera lequel de ses membres participera à telle ou telle table ronde, en veillant à ce que le principe de la répartition géographique équitable soit respecté, et à ce que le principe de préséance soit appliqué dans la composition des tables rondes au sommet. Chaque délégation de gouvernement participera à une table ronde chacun des trois jours de réunion de tables rondes. Pour chacune de celles-ci, le nombre maximum de participants venant d'un groupe régional est fixé à :

- a) États d'Afrique : 14 États Membres;
- b) États d'Asie : 14 États Membres;
- c) États d'Europe orientale : 6 États Membres;
- d) États d'Amérique latine et des Caraïbes : 9 États Membres;
- e) États d'Europe orientale et autres États : 8 États Membres.

14. Les États Membres qui ne sont pas membres d'un groupe régional peuvent participer aux tables rondes. Le Saint-Siège et la Suisse, en leur qualité d'observateurs, et la Palestine, en sa qualité d'observateur, peuvent aussi participer aux tables rondes.

15. Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des principales institutions participantes et autres institutions compétentes sont invités, en consultation avec

les coprésidents du Bureau, à désigner leurs représentants aux tables rondes au niveau élevé approprié d'ici au 20 février 2002, en faisant preuve d'une certaine souplesse.

16. Les organisateurs du/des forum(s) de la société civile sont invités, en consultation avec les coprésidents du Bureau et avec le secrétariat de coordination pour le financement du développement, à choisir parmi les participants de la société civile accrédités et à communiquer, d'ici au 20 février 2002, le nom des personnes qui les représenteront aux tables rondes, au niveau élevé approprié, en faisant preuve d'une certaine souplesse.

17. Les organisateurs du/des forum(s) des entreprises sont invités, en consultation avec les coprésidents du Bureau et avec le secrétariat de coordination pour le financement du développement, à choisir parmi les participants du secteur des affaires accrédités et à communiquer, d'ici au 20 février 2002, le nom des personnes qui les représenteront aux tables rondes, au niveau élevé approprié, en faisant preuve d'une certaine souplesse.

18. Les quatre tables rondes au sommet seront placées sous la présidence de deux coprésidents chacune, avec cinq coprésidents représentant chacun des groupes régionaux; les chefs de secrétariat des trois principales institutions participantes, la Banque mondiale, le FMI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), seront invités à assumer les fonctions de coprésidents. Les huit tables rondes ministérielles seront coprésidées par 10 ministres, représentant à égalité chacun des groupes régionaux; les six chefs de secrétariat des autres institutions compétentes – la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque interaméricaine de développement – seront invités à assumer les fonctions de coprésidents.

19. Chacun des participants à une table ronde pourra se faire accompagner de deux conseillers.

20. Les délégués et observateurs accrédités pourront suivre les débats des tables rondes sur télévision en circuit fermé dans la salle auxiliaire.

21. Les résumés des délibérations des tables rondes seront présentés par écrit par les présidents des tables rondes à la fin de la Conférence.

II. Autres informations concernant la Conférence

22. Le lundi 18 mars 2002, un Forum international des entreprises sera organisé parallèlement aux débats officiels de la Conférence. Ce sont les principaux interlocuteurs du secteur des affaires travaillant au financement du processus de développement, en particulier la Chambre de commerce internationale, le Forum économique mondial et le Conseil des entreprises pour les Nations Unies, qui organisent ce forum.

23. Il y aura également un Forum de la société civile, organisé par le Comité d'organisation du Forum des ONG. Le Comité d'organisation prévoit de se réunir au cours de la semaine de la reprise de la troisième session du Comité préparatoire pour mettre la dernière main aux détails du Forum de la société civile.

24. Le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU facilitera les conférences de presse qui doivent se tenir comme suit :

a) Dans la soirée du lundi 18 mars 2002 : une conférence de presse par les coprésidents du groupe ministériel, les représentants des commissions régionales et des banques régionales de développement, sur l'ordre du jour de la Conférence;

b) Dans la soirée du mardi 19 mars 2002 : conférences de presse par les représentants de la société civile et du secteur des affaires;

c) Dans la soirée du mercredi 20 mars 2002 : une conférence de presse par les coprésidents du groupe ministériel;

d) Dans la soirée du jeudi 21 mars 2002 : une conférence de presse par les principales institutions participantes – l'ONU, la Banque mondiale, le FMI et l'Organisation mondiale du commerce;

e) Dans la soirée du vendredi 22 mars 2002 : une dernière conférence de presse par le Président de la Conférence, accompagné par d'autres chefs d'État ou de gouvernement.

25. Le pays hôte organisera peut-être une « retraite » à l'intention des chefs d'État ou de gouvernement le vendredi 22 mars 2002.

26. Les installations de la Conférence seront mises à disposition pour les négociations intergouvernementales inachevées et les réunions bilatérales et réunions de groupes régionaux ou d'autres groupes n'ayant pas terminé leurs travaux. Les installations seront aussi, selon les besoins, mises à disposition pour des consultations bilatérales et multilatérales menées au cours de petits déjeuners, de déjeuners ou de dîners.

III. Recommandations

27. Le Bureau recommande au Comité préparatoire d'accréditer, dans les catégories appropriées, les organisations visées au paragraphe 6 ci-dessus.

28. Le Bureau recommande également au Comité préparatoire d'approuver le format de la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement tel qu'il est exposé aux paragraphes 10 à 21 ci-dessus.

29. Le Bureau recommande en outre au Comité préparatoire d'adopter le projet de règlement intérieur de la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement tel qu'il figure à l'additif au présent rapport.